

Comment réserver un spectacle pour un groupe ou une classe ?

PROCEDURE DE RESERVATIONS GROUPES ET ENSEIGNANTS

1. Les enseignants et les responsables de groupes qui souhaitent réserver des places de spectacle au PôleJeunePublic doivent prendre contact avec l'équipe des relations avec les publics à l'accueil de la Maison des Comoni ou par téléphone. Les groupes de plus de 10 personnes ne peuvent pas réserver sur le site internet du PJP.
2. Suite à cette demande de réservation une confirmation vous sera adressée par fax afin que vous puissiez vérifier votre commande.
3. Toute demande de réservation qui s'accompagne d'une prise en charge des transports en bus, dans le cadre du dispositif « la culture vous transporte », devra intervenir au moins 3 semaines avant la date du spectacle.
4. Toute réservation de groupe doit être confirmée par le règlement intégral de la commande dans le même délai de 3 semaines.

Commande de spectacle :

- **Par téléphone auprès de l'équipe du PôleJeunePublic, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h (Ne pas laisser de réservations sur le répondeur du PôleJeunePublic) : 04 94 98 12 10**
- **A l'accueil du PôleJeunePublic du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.**

Demande de bus : « La culture vous transporte »

Dans le cadre du dispositif « La culture vous transporte », mis en place par Toulon Provence Méditerranée, l'équipe du PôleJeunePublic - **TPM** prend en charge votre réservation du bus pour les effectifs d'au moins 20 personnes, pour les établissements des 12 villes de la communauté d'agglomération. Nous vous demanderons un point de RDV qui sera transmis au chauffeur et nous établirons la durée du trajet. Pour des raisons économiques et écologiques, il est possible

que vous partagiez un bus avec un autre groupe (du même établissement ou d'un autre). C'est pourquoi il est important de respecter les horaires de rendez-vous ainsi que les effectifs que vous nous annoncez lors de la réservation du bus.

Toute réservation scolaire nécessitant une prise en charge du transport devra s'effectuer dans un délai minimum de 3 semaines avant la date du spectacle (délai de réservation des bus).

Une fois votre commande réglée et le bus réservé, vous recevrez une confirmation par fax ou courriel récapitulant : la compagnie qui se charge du trajet, la date, le lieu de RDV et l'heure de prise en charge de votre groupe.

Demande d'une rencontre après spectacle avec la compagnie :

Nous souhaitons dans la mesure du possible mettre en place des rencontres après spectacle avec les membres de la compagnie, moment privilégié permettant un échange et une discussion en

brisant les limites entre la scène et le public. Ces rencontres (de 20 à 30 min environ) devront être prises en compte dès la réservation de votre spectacle afin que nous puissions ajuster les horaires de départ des bus.

Vérification et confirmation de réservation

a. Commande du spectacle et bon de confirmation

Dès l'enregistrement de votre réservation, un bon de confirmation vous sera envoyé par fax indiquant la date du spectacle, le titre, l'effectif de votre classe, le nombre d'accompagnateurs, les prestations « bus » et « rencontres » ainsi que le montant total de la commande.

Dès réception du bon de commande vous devrez nous le renvoyer signé (pour une meilleure communication, il est préférable que ce soit l'enseignant qui signe ce bon et non le chef d'établissement) accompagné de la **mention « bon pour accord »**, après avoir vérifié les informations. **Il est très important que l'enseignant ait pris connaissance de l'intégralité des informations présentes dans ce document.**

Afin que nous puissions vous joindre après votre départ de l'école nous vous demanderons également de compléter le nom et numéro de portable d'au moins un adulte accompagnateur.

b. Règlement de la commande

Pour les scolaires

Le montant total de la commande devra être versé au maximum 3 semaines avant la date du spectacle. Passé cette date, si aucun versement n'est reçu, la réservation sera annulée.

Pour les groupes

Afin de confirmer votre commande, votre règlement ou votre bon de commande, bon d'engagement, ou décision d'achat, devront nous parvenir 3 semaines avant la date de représentation.

Modifications et annulations

→ Les modifications

Pour les scolaires :

En cas de changement conséquent dans l'effectif de votre classe, nous effectuerons le changement dans un délai de 3 semaines avant le jour de votre spectacle (date correspondant à l'envoi du paiement). **S'il y a des absents le jour du spectacle, aucune modification ne sera possible.**

Pour les groupes bénéficiant de réservations en séances tout public :

Afin de faire bénéficier les familles en liste d'attente des places libérées, nous vous remercions de bien vouloir nous appeler au plus tard le matin du spectacle afin de nous communiquer vos effectifs réels. **Tout changement conséquent d'effectif communiqué en dernière minute ne pourra pas être pris en compte dans le montant de la commande.**

→ Annulation du spectacle par l'enseignant : en cas d'annulation dans un délai d'au moins 3 semaines avant le spectacle, la commande sera remboursée dans son intégralité.

Dans le cas d'une annulation dans les 3 semaines précédant le spectacle, aucun remboursement ne sera possible

→ En cas de grève : la réservation sera annulée sans frais dans les mêmes conditions que précédemment, avant le délai des 3 semaines. Toute annulation hors délai ne pourra être remboursée.

→ En cas d'annulation par le PôleJeunePublic : la totalité du paiement versé vous sera remboursée.